

De plus en plus jeunes, les mineurs sont exposés à des vidéos dont les effets sont dévastateurs.

STÉPHANE KOVACS @Kovacs5t
ET AGNES LECLAIR @AgnesLeclair

DES ENFANTS de 7 ans « qui miment des actes sexuels dans la cour de récré ». Des dessins « de pénis avec des gouttes de sperme entre des seins » sur des cahiers d'écoliers de CE2. Des insultes à caractère sexuel - « va sucer, espèce de pute » - qui fusent chez les plus jeunes. L'exposition à la pornographie fait désormais des ravages dès l'école primaire. C'est l'inquiétant constat de Samia Bououri, infirmière scolaire dans le 93 et secrétaire départementale du syndicat Smics-FSU, qui interpelle les pouvoirs publics sur « l'urgence d'agir » pour protéger les enfants avant même l'entrée au collège.

Résultats scolaires en chute libre, isolement, troubles en tout genre. Dans ses consultations, elle se pose désormais systématiquement la question de l'exposition au porno. Comme pour cette fillette de 8 ans qui lui a été envoyée récemment car elle semblait inhabituellement triste. « Elle m'a confié que c'était peut-être à cause de Blanche Neige et les sept nains. Sa mère lui avait téléchargé le film sans vérifier et la vidéo était entrecoupée de scènes de sexe. » Selon cette infirmière responsable de 1800 élèves de la maternelle jusqu'au collège, la crise sanitaire a accentué le phénomène. « Pendant les périodes de confinement, les écoliers dès le CP se sont vu confier des ordinateurs ou des smartphones pour suivre des cours, récupérer leurs devoirs ou échanger avec leur classe. Pour les occuper, les parents ont aussi eu beaucoup recours aux écrans, parfois sans surveillance. Cela a accentué le risque de visionnage d'images inappropriées ou à des vidéos particulièrement violentes », décrit-elle.

À la brigade locale de protection de la famille du commissariat de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) la psychologue clinicienne Anne Parachout est sollicitée plusieurs fois par mois pour des cas d'enfants de moins de 10 ans qui « passent à l'acte ». « J'ai de plus en plus de signalements des écoles pour des enfants en primaire, indique-t-elle, issus de tous les milieux. » Comme ce petit garçon de 10 ans qui a reproduit des scènes de sodomie et de fellation sur ses deux petits frères. « C'est le plus jeune, 5 ans, qui a tout révélé à l'école. Il y a eu un signalement de l'école et l'enquête de police a révélé que l'ainé avait consulté des sites pornos sur la tablette du père, malgré un logiciel de contrôle parental, et abusé la fratrie. Le second enfant de 7 ans refusait d'en parler tellement il était traumatisé », rapporte-t-elle. Selon cette psychologue, à l'origine de l'association Action Ismene, ces visionnages provoquent trois types de réactions chez les plus jeunes. Certains enfants veulent mimer ou reproduire ces scènes, d'autres sont traumatisés par cette « effraction de leur psyché » tandis que les troisièmes consultent ces sites de manière compulsive pour assimiler « des images qu'ils ne comprennent pas ». Anne Parachout juge que des actions de prévention sont désormais nécessaires dès l'école primaire. « Au collège, c'est déjà tard, dit-elle. Quand je demande à des élèves de 6^e qui a déjà vu du porno, la moitié d'entre eux lèvent le doigt. » Un constat à mettre en lien avec l'âge moyen d'équipement au smartphone, toujours plus précoce.

« Société hypersexualisée »

Le rite du premier téléphone portable au collège a vécu. En moyenne, les enfants reçoivent leur premier smartphone à l'âge de 9 ans et neuf mois, selon l'étude réalisée par Médiamétrie en 2020 pour l'Open (Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique) et de l'Union nationale des associations familiales (Unaf). « On ne peut pas généraliser mais un nombre croissant d'enfants sont exposés à ces images dès 5 ou 6 ans, souligne Thomas Rohmer, président fondateur de l'Open. Mais il ne faut pas oublier que les enfants se font aussi le reflet de la société hypersexualisée dans laquelle on vit, avec une banalisation de la culture porno qui imprègne la publicité, les clips, les vidéos des influenceurs à l'adolescence. Déconstruire ces images chez les enfants dès le plus jeune âge est devenu un enjeu d'éducation prioritaire. »

« Envoie-moi des nues (photos dénudées, NDLR) ! », réclame un garçon de 13 ans. « Ça te dit de baiser avec un

mec de 12 ans, petite chaudasse ? », lui demandait un autre... Actrice de X présente sur plusieurs réseaux sociaux, Nikita Bellucci commençait « à en avoir marre de faire l'éducation sexuelle des gosses » : si elle ne reçoit plus guère de messages de mineurs depuis un an, c'est parce qu'elle a décidé de « faire des captures d'écran », et de les « envoyer systématiquement aux parents ». « Le dernier post que j'ai reçu était très choquant, se souvient-elle. Un garçon de 11 ans grand maximum m'a envoyé une photo de ses parties génitales, avec "Tu me suces ?". Ce ne sont pas que des préados ; il y a des gamins de 6 ou 7 ans, qui ne regardent pas que la chaîne Gulli ! Chez un marchand de journaux, un mineur ne peut pas acheter une revue porno. Alors pourquoi le laisser accéder à des sites pour adultes ? » Et de marteler que « parents, Éducation nationale, réseaux sociaux doivent prendre (leurs) responsabilités ».

Une exposition toujours plus précoce

« Si on a des questions, on n'a qu'à aller sur YouPorn ! » C'est un enfant de 10 ans qui a fait cette remarque à la fin de l'intervention de la sexologue Thérèse Hargot, dans sa classe de CM2. « De plus en plus jeunes, ils ont engrangé un répertoire de mots sexuels ahurissant !, s'alarme-t-elle dans Une jeunesse sexuelle libérée (ou presque) (1). Ils n'ont pas encore un poil mais prononcent "zoophilie", "godemiché" et "fellation" - pour ne citer que les termes les plus soft - avec un aplomb désopilant. » Certains élèves, détaille-t-elle, « vont jusqu'à se filmer en train de se masturber sur les bancs de l'école pour échanger la vidéo en récréation ou même sur les réseaux sociaux ». L'exposition des mineurs à la pornographie, « c'est une forme d'abus sexuel, un viol de l'imaginaire, commente-t-elle. On a des générations d'enfants qui sont abusés sexuellement, et cela engendre d'autres abus sexuels. Le schéma le plus courant, c'est un petit frère ou une petite sœur qui va dire que son aîné lui a fait un bison sur le zizi... » La thérapeute est aujourd'hui contactée « quasiment tous les jours » par des parents affolés, y compris pour des petits de 4 ou 5 ans ! « Dernièrement, j'ai reçu une fillette de 8 ans, qui pendant trois jours d'affilée avait regardé des centaines d'images et de vidéos pornos sur l'iPad familial. Ça génère un sentiment de culpabilité : l'enfant se sent coupable d'avoir peut-être éprouvé un certain plaisir. Il ne comprend pas comment il peut éprouver une sensation agréable, une excitation sexuelle, alors ces



Les enfants face à une alarmante « pornopandémie »

Un adolescent regarde des images classées X. Nombre d'acteurs de la santé des jeunes comparent l'exposition à la pornographie à un véritable

infectieux. Alors il y retourne, pour voir si ça fait toujours le même effet. Ça choque, ça dégoûte, mais on regarde : entre la tête, le cœur, le corps, on disjoncte ! » Devant les plus petits, Thérèse Hargot se transforme « en fée dotée une baguette magique » : « Tous me répondent : "Je voudrais qu'on m'enlève toutes ces images de ma tête !" ». Mais le problème, c'est qu'on ne peut pas les effacer. Elles vont s'estomper, puis, peut-être, réapparaître au moment des premières expériences sexuelles... »

La première exposition à la pornographie « arrive de plus en plus tôt, la plupart du temps avant 12 ans, et elle est très souvent involontaire », souligne la plateforme gratuite jeprimeprotegeenfant.gouv.fr. Conseils techniques, contenus d'éducation à la sexualité, ressources pour aider à déconstruire les clichés véhiculés par les films porno-

graphiques... Cet outil mis en ligne en février 2020 à l'attention des parents démunis rappelle qu'un jeune sur deux affirme être tombé sur des premières images pornographiques « par hasard », et « trop jeune ». Près d'un quart des jeunes interrogés dit que la pornographie « a eu un impact négatif sur leur sexualité en leur donnant des complexes » et 44 % d'entre eux déclarent reproduire des pratiques qu'ils ont vues dans ces vidéos.

Il suffit aussi d'une innocente recherche sur internet pour risquer de tomber sur un site porno : une collègienne qui prépare un exposé sur la Première Guerre mondiale et veut des explications sur les « Poilus », un garçon qui veut tout savoir sur la « Vierge Marie » une fillette qui souhaite adopter une « petite chatte »... « Dès la fin du primaire, ils vont s'amuser à chercher des mots

qui les excitent un peu, acquiesce Justine Atlan, directrice de l'association e-Enfance. Des institutrices nous alertent car elles voient des enfants rigoler de contenus choquants à la récréation et avoir des comportements déplacés avec des filles. »

Retarder l'équipement en smartphone

La psychologue clinicienne Sabine Duflo (2), n'hésite pas, elle, à dénoncer une « pornopandémie » et un « viol psychique » des enfants. Aux urgences psychiatriques de l'hôpital public Georges-Daumézon, dans le Loiret, elle voit débouler des adolescents « démolis par des contenus inadaptés ». « Après la puberté, le porno représente le modèle de la sexualité. Or, le porno aujourd'hui, c'est la culture du viol voire du viol collectif. Les enfants voient de plus en plus jeunes des scènes de plus en plus trash, des pra-

Vérifier l'âge des consommateurs de pornographie, un véritable casse-tête technique malgré l'obligation légale

Aujourd'hui, pour consulter de la pornographie sur internet, il suffit de sortir son smartphone à la récré

MARIE MERCIER, SÉNATRICE LR

TOM KERKOUR @TKerkour

« AVEZ-VOUS plus de 18 ans ? Oui / Non » : jusqu'en 2020, cette simple question permettait aux sites pornographiques de classer un internaute comme majeur ou mineur. Cette mince barrière entre les plus jeunes et le contenu sexuellement explicite n'est légalement plus suffisante. Un durcissement des conditions d'accès a été acté par l'amendement Mercier, voté l'année dernière dans le cadre de la loi protégeant les victimes de violences conjugales. Cet amendement prévoyait de contraindre les sites porno-

graphiques à interdire l'accès aux mineurs. Mais, dans les faits, un an après, les sites les plus consultés n'ont toujours pas modifié leurs pratiques. Plusieurs méthodes d'identification ont pourtant été proposées par les parlementaires au moment du vote de la loi.

La première solution envisagée est l'inscription obligatoire d'une carte bancaire. Si ce mode de paiement est accessible dès 16 ans, « c'est déjà mieux que 8 ! », martèle la sénatrice LR Marie Mercier, qui a porté l'amendement. L'autre option proposée est de soumettre l'inscription à ces sites à un dépôt de pièce d'identité : carte nationale d'identité,

permis de conduire... Tout document officiel prouvant que la personne a plus de 18 ans. Dernière piste, le passage par France Connect, la plateforme aujourd'hui utilisée pour se connecter aux sites de l'Assurance-maladie ou des impôts.

Contrôle parental

Depuis plus d'un an, la situation reste au point mort pour une raison simple : la plupart des solutions évoquées sont inapplicables ou fallacieuses. Dans un avis rendu le 3 juin 2021, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) a rappelé qu'un système de vérification qui collecte des informations sur l'identité des internautes (CNI, carte bancaire) serait illégal et risqué. « Une telle collecte de données présenterait, en effet, des risques importants pour les personnes concernées dès lors que leur orientation sexuelle - réelle ou supposée - pourrait être déduite des contenus visualisés et directement rattachée à leur identité », alerte le gendarme des données privées. C'est cette même question des données personnelles qui a fait capoter le projet de nos voisins britanniques. Ils souhaitaient aussi créer une barrière entre mineurs et pornographie. Un projet finalement abandonné en 2019.

Autre problème de taille : l'utilisation de réseaux virtuels (VPN), qui permettent aujourd'hui de se connecter à un site en prétendant être d'un autre pays. Un adolescent peut donc prétendre se connecter depuis l'Espagne pour échapper à la vérification demandée par la France. Si ce système peut sembler technique, une étude de l'entreprise Kaspersky révèle qu'en 2019 un Français sur cinq était déjà équipé d'un VPN. La tranche la mieux équipée est les 16-34 ans (32 %), mais il reste difficile de mesurer précisément l'équipement des plus jeunes.

Le plus efficace reste donc d'utiliser des systèmes de contrôle parental qui bloquent le contenu avant même l'apparition du site pornographique. Des logiciels présents sur les smartphones iOS et Android, ainsi que sur les ordinateurs fonctionnant avec Windows. Une solution temporaire tant que l'obligation légale n'est pas respectée. « J'ai tout fait sans conscience que toutes les lois ont leurs zones d'ombre, argumente la sénatrice Marie Mercier. Mais aujourd'hui, pour consulter de la pornographie, il suffit de sortir son smartphone à la récré. » Aux sites, donc, de trouver la solution : « Je ne veux pas savoir comment ils se débrouillent, mais ils doivent trouver une solution. La loi, c'est la loi. » ■

En France, l'accès à un site X n'est conditionné par l'instant qu'à une simple déclaration de majorité.

R. LONGIERAS / HANS LUCAS VIA REUTERS CONNECT





«viol psychique» des enfants. VOISIN/PHANIE

Les sites de rencontre pour ados, un monde sans foi ni loi ouvert aux prédateurs

EMMA CONFRÈRE @emmaconfrere

À L'ADOLESCENCE, les jeunes cherchent à faire de nouvelles rencontres, amicales ou amoureuses, et ils n'hésitent pas à flirter avec le danger. Loin des traditionnels Meetic ou Tinder, des dizaines de sites s'adressent uniquement aux internautes âgés de 13 à 25 ans : rencontre-ado.com, adolotrant.fr ou encore nodaron.fr. « Certains y vont pour se tester, d'autres pour se faire peur mais ce n'est vraiment pas un lieu à conseiller aux jeunes », met en garde Justine Atlan, directrice générale de l'association e-Enfance. Surtout, « l'usurpation » d'âge est monnaie courante, des hommes bien plus âgés s'inscrivent pour faire leur « marché » parmi les plus jeunes.

Pour en avoir le cœur net, *Le Figaro* s'est infiltré sur le site qui apparaît en premier dans les résultats de recherche : rencontre-ados.net, créé en 2006. Après avoir entré un prénom, un e-mail, un mot de passe, défini son sexe et sa date de naissance, il faut répondre à un questionnaire sur son apparence : la taille, la corpulence, la couleur des cheveux, des yeux, si l'on a des enfants, si l'on fume ou si l'on boit de l'alcool. Tout est passé au crible, à une chose près : aucune vérification de l'âge ni de l'identité n'est requise. Emma, 13 ans, est maintenant prête à faire de nouvelles rencontres.

Une modération inexistante

Aucune photo n'est affichée sur le profil mais les demandes d'amis affluent par dizaines. Parmi elles, des jeunes hommes d'une quinzaine d'années à plus d'une vingtaine, en tout cas affichés comme tels. L'un d'eux attire l'attention. Il s'agit d'Alex, 25 ans, qui semble plus âgé sur ses photos. « J'aime bien les jeunes, elles sont fausement innocentes mais c'est pas forcément une préférence, juste un délire », précise-t-il dans notre échange. Il rentre rapidement dans le vif du sujet : « J'aime bien une fille docile, par exemple. Coquine. » Emma lui rappelle qu'elle a 13 ans. Il en est conscient et va même jusqu'à dire que ce n'est pas « très très légal ». Il préfère rester prudent sur ses activités professionnelles mais il finira par avouer qu'il a 38 ans. Sur la cinquantaine de discussions engagées avec les autres profils du site, les trois quarts des « jeunes » hommes font référence au sexe.

Ces quatre dernières années, le site

comptabilise plus de 1,8 million de nouveaux inscrits et 200 000 d'entre eux ont été actifs durant ces deux dernières semaines. Alors qu'il faudrait de nombreux modérateurs pour surveiller la plateforme, seuls six bénévoles s'y attellent sur leur temps libre. Parmi eux, Thomas Mester, le fondateur belge de rencontre-ados.net. Ce développeur web a lancé le site lorsqu'il avait 16 ans, il en a aujourd'hui 31. « Pour être modérateur, on demande une lettre de motivation, mais c'est vraiment pénible comme tâche. Je ne comprends même pas pourquoi les gens le font », s'étonne-t-il. Chaque mois, il gagne 2 000 euros de recettes publicitaires, insuffisant pour engager des modérateurs à plein temps. « Disons que ça rajoute du beurre dans les épinières », commente Thomas Mester.

Il y a quatre ans, le fondateur a essayé de mettre en place un système où les utilisateurs ne pouvaient pas ajouter en ami ceux qui avaient plus de cinq années de différence. « J'ai reçu de nombreux messages d'usagers me menaçant d'aller vers la concurrence », mentionne-t-il. Thomas Mester a donc abandonné l'idée de ce critère de sélection, pour éviter la désertion des utilisateurs et le risque de devoir fermer son site.

Aussi les prédateurs ont-ils le champ libre pour leurs activités criminelles... « On a découvert un pédophile qu'on a banni à vie du site. Il y a eu deux plaintes contre lui mais il revient à chaque fois sous différents pseudos », souligne le créateur. Pour lui, rencontre-ados.net est seulement une plateforme d'échanges, à l'instar de Facebook ou Instagram. « Si un problème doit arriver, il arrivera, que ce soit dans la rue ou sur d'autres sites. Les parents ont raison de s'inquiéter que leurs enfants puissent entrer en contact avec des pédophiles », reconnaît-il de manière déconcertante.

M^e Laurent Bayon, avocat au barreau de Paris, rappelle que la corruption de mineurs via internet est possible de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende. « Le simple fait d'envoyer des messages érotiques en cherchant à pervertir la sexualité du mineur est un délit, stipule-t-il. Si l'on affichait ce type d'informations sur ces sites, les personnes ne pourraient pas se dédouaner de leurs actes et les victimes seraient au courant de leurs droits. » Pour lui, une régulation plus forte doit être mise en place afin d'obliger ces sites à vérifier l'identité de leurs usagers. ■

LE CSA, NOUVEAU « GENDARME » DU PORNO

En juillet 2020, la loi sur les violences conjugales rendait illégal, pour un site pour adultes, le fait de se contenter du bouton « J'ai plus de 18 ans » pour donner accès à son contenu. Le texte donnait au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) le pouvoir de mettre en demeure les sites qui ne sécurisent pas suffisamment leur accès. Mais, jusqu'à présent, aucune des actions lancées par des associations pour faire respecter la loi n'a abouti. Début octobre, le tribunal judiciaire de Paris a rejeté la plainte de La Voix de l'enfant et e-Enfance visant à imposer aux fournisseurs d'accès internet (FAI) de couper l'accès à plusieurs sites X. La veille, le décret d'application de la nouvelle loi est tombé. Reste maintenant au CSA, qui s'apprête à fusionner avec Hadopi, à exercer son rôle de « gendarme du porno accessible aux mineurs », tout du moins pour la France.

Un travail de titan. Depuis la loi, « les contours d'un dispositif de restriction d'accès restent très flous. L'impact sur l'accès des mineurs aux contenus pornographiques n'a aucunement évolué depuis cette date », pointe Quentin Aoustin, directeur des opérations de Point de contact, la plateforme de signalement de contenus illicites en ligne. Cette dernière a « qualifié » 2340 contenus pornographiques accessibles aux mineurs en 2020 et 1500 en 2021.

Un chiffre qui donne une estimation basse du phénomène en raison du délai de traitement des signalements. L'ensemble des 3840 URL traitées concernent 592 noms de domaine, majoritairement localisés aux États-Unis, suivis par la France et les Pays-Bas.

tiques d'une extrême violence envers les femmes, qui ont parfois pour effet de modifier la trajectoire sexuelle. À l'adolescence, des filles envoient des « nudés » à la demande de leur petit copain. Les photos finissent par être partagées par la terre entière. Certaines, soumises à un chantage, acceptent de faire des fellations à un camarade. Elles pensent que c'est la norme à suivre pour obtenir l'attention du garçon. D'autres ont une première relation sexuelle précoce très brutale, vécue de manière traumatisante. Ces pratiques favorisent la dépression et les passages à l'acte suicidaire », avertit-elle.

Face à ce constat, Sabine Duflou plaide pour un équipement en smartphone plus tardif. Une idée également défendue par Marie-Alix Leroy (3), à l'origine du groupe Facebook « Parents unis contre le smartphone avant 15 ans ». « Beaucoup de parents sont encore dans le déni ou

dans l'ignorance des contenus auxquels leurs enfants ont accès. Nous sommes au début d'une prise de conscience », estime-t-elle. Le député Bruno Studer (LREM), avec le soutien de la majorité, propose pour sa part de légiférer pour renforcer les logiciels de contrôle parental, encore sous-utilisés. Le texte qu'il vient de déposer prévoit d'obliger les fabricants à installer un système de contrôle parental sur les outils numériques et de proposer à l'utilisateur son activation lors de la première mise en service de l'appareil. Le texte devrait être examiné en janvier à l'Assemblée nationale. En l'adoptant, interpellé-t-il, « la France deviendrait pionnière » sur ce sujet. ■

(1) Éditions Albin Michel, 2016
(2) « Il ne décroche pas des écrans ! » Éditions Marabout.
(3) « Protégeons nos enfants des écrans ! » Éditions Mame.

Violences entre enfants, pédocriminalité : l'inquiétude des magistrats pour mineurs

PAUL GONZALES
pgonzales@lefigaro.fr

Par nécessité, les parents ont laissé leurs enfants accéder aux tablettes et téléphones. Avec plus de moyens à disposition, il est normal que les mineurs soient plus exposés

UN MAGISTRAT

« Quand nous ouvrons un téléphone portable de mineurs, même très jeunes, nous tombons sur des images de nu. Très vite, lorsque se noue une relation amoureuse ou pas, c'est ce que les jeunes s'envoient entre eux. » Ce magistrat de la section des mineurs d'un grand parquet de région parisienne voit, dans cette pratique, l'expression même d'une exposition grandissante des mineurs aux sites pornographiques, sans restriction aucune. « Ils ont une décomplexion vis-à-vis de la sexualité que nous n'avions jamais connue auparavant », affirme-t-il, marqué par la brutalité des propos et des images captées, parfois à l'occasion d'investigation pour d'autres affaires, celles de stupéfiants ou de vol. « Il est vrai que c'est plus le cas des garçons que des filles », reconnaît-il. Au programme de ses audiences à venir, un dossier de viol d'un jeune garçon âgé d'une douzaine d'années sur son frère de quatre ans son cadet, sur fond de rivalité fraternelle.

« Le Covid et le confinement sont passés par-là », rappelle un autre parquetier de la grande

couronne parisienne. « Par nécessité, les parents ont laissé leurs enfants accéder aux tablettes et téléphones. Avec plus de moyens à disposition, il est normal que les mineurs soient plus exposés », affirme-t-il, avec prudence cependant. À l'image de Caroline Nisand, procureur d'Évry, qui rappelle que « exposition ne veut pas pour autant dire passage à l'acte, ou en tout, nous ne pouvons pas établir un lien de causalité directe entre cette exposition à la pornographie et les agressions sexuelles entre mineurs. Dans nos enquêtes, nous pouvons noter un contexte, celui d'une exposition grandissante aux médias et réseaux sociaux et à leurs contenus ».

En quête de victimes

Les réseaux sociaux sont une porte d'entrée au monde des mineurs pour les pédocriminels toujours en quête de nouvelles victimes. « En ce moment, Instagram et le jeu vidéo Fortnite reviennent systématiquement dans nos dossiers de corruption de mineurs », souligne ce substitut de région parisienne, qui raconte : « Il y a deux semaines, nous avons eu le cas de ce jeune garçon qui avait créé un faux profil de jeune fille pour faire une blague à un de ses amis. Il a été contacté

par un pédocriminel dans les deux heures, lui demandant des images. Grâce à un faux rendez-vous, nous avons pu l'arrêter », sourit-il, affirmant que les dossiers peuvent être nombreux. « Sur la douzaine de dossiers de sa prochaine audience collégiale, deux dossiers concernent de la corruption de mineurs ». Car, rappelle une ancienne juge d'instruction des mineurs, « la problématique des communautés de délinquants, c'est d'acquiescer de la production fraîche pour les plateformes de peer to peer, où ce sont toujours les mêmes qui tournent ». Pour autant, à Paris, première juridiction de France, le parquet des mineurs ne compte à ce jour que trois dossiers de « sextorsion » en cours d'enquête et confiés à la brigade de Paris des mineurs.

Signe de temps, la coopération internationale s'intensifie : il n'est pas rare que les juridictions, même modestes, reçoivent des demandes notamment du FBI qui, aux États-Unis, a localisé des adresses IP sur le territoire français. « Nous allons bien évidemment interpellier les individus qui seront alors jugés en France », souligne ce substitut, tout de même impressionné d'être soudain en lien avec le FBI. ■



QUAI DES ENCHÈRES

M^e Jérôme Duvillard

COMMISSAIRE-PRESEUR, EXPERT AFFAIRE CONCLUE

Journée
EXPERTISE GRATUITE

Jeudi 2 décembre à 14h30

35 rue de Beaune
75007 Paris

En présence de

Caroline
MARGERIDON

ACHETEUSE - AFFAIRE CONCLUE



1, avenue Edouard Herriot • 71000 Mâcon
Tél. 03 85 38 75 07 • contact@quaidesencheres.fr

Commissaire-Preneur habilité et judiciaire
www.interencheres.com/71001

INTERENCHÈRES